

Référénts « Enfance Urgence Coordination », et « Conseil de Résistance Narbonne »
Requérants pour de nombreuses plaintes relatives à la gestion de la crise COVID19
Membre de nombreux collectifs « Enfance et Liberté » ; « Réaction 19 » ; « Réinfocovid » ; « Bon Sens » etc.
Au nom de tous les parents indignés

École élémentaire / maternelle de
à l'attention de la direction de l'école et de toute l'équipe éducative

Objet : Courrier d'Avertissements et de rappel à la loi

Mesdames, Messieurs

Cette lettre est le fruit d'une collaboration de milliers de parents, pédiatres, médecins, pédopsychiatres, professeurs, avocats, citoyens engagés dans un très grand réseau national de collectifs, soucieux de défendre l'intérêt supérieur de l'enfant, en terme de droit fondamental, de santé physique et psychologique, d'épanouissement personnel et social, d'apprentissage et de bien-être.

Après un an de mise en place dans les écoles, force est de constater que le protocole dit « sanitaire » s'est avéré catastrophique pour tous ! Mais ce sont malheureusement bien nos enfants, qui sont les premières victimes de ces mesures disproportionnées mises en place par les autorités pour éviter la propagation d'un virus, qui paradoxalement est reconnu être « bénin » pour eux.

La justification « scientifique » de ces mesures liberticides et dangereuses est aujourd'hui totalement battue en brèche. Déjà, il n'existe aucune étude qui montre une efficacité quelconque du port du masque en population générale, et en particulier pour les enfants. Nous savons que ces derniers ne peuvent être propagateurs du virus que de manière insignifiante, car ils ne transmettent pas le virus aux adultes(1), qu'ils ne développent pas de formes graves (2), et donc que ce virus leur est bénin. **Au contraire, l'immunité naturelle qu'ils développent contribue à l'immunité collective et donc à la protection des plus fragiles.**

La Suède par exemple, pays qui n'a appliqué aucun protocole particulier dans les écoles, ni autres mesures liberticides, a bien mieux géré sa crise sanitaire, puisque le nombre de morts covid y est bien inférieur au nôtre(3).

Par ailleurs, l'impact sur la santé psychique et physique d'une grande partie des enfants est désastreux. Il ne semble pourtant pas nécessaire de procéder à de grandes études (que le gouvernement s'obstine d'ailleurs à ne pas faire) pour comprendre que de les obliger à porter un masque de manière prolongée, parfois jusqu'à 10h par jour, les culpabiliser en permanence, les distancier de leurs camarades, leur faire laver les mains avec du gel corrosif pour la peau plusieurs fois par jour, provoquera chez eux un lourd traumatisme à long terme dont ils auront sans doute beaucoup de mal à guérir.

Pourtant, même si l'administration se refuse toujours à vous les communiquer, **il existe un grand nombre d'études sur le sujet dont les résultats sont sans appel (4)**: manque d'oxygène dans le sang et taux de CO2 trop élevé dans bien des cas, provoquant des céphalées, de la perte de concentration, de l'irritabilité, du stress, de l'angoisse, le refus d'aller à l'école.

Une étude a aussi révélé une corrélation indéniable entre l'imposition du port du masque (nid à microbes et produits chimiques) et l'explosion des pathologies pulmonaires des enfants. (5)

Des pédopsychiatres ont alerté sur des suicides d'enfants de moins de 9 ans. Ils disent tous qu'ils n'ont jamais vu ça et que les urgences pédopsychiatriques sont débordées. (6)

Il est donc avéré que faire adopter ces mesures dans les écoles relève de la maltraitance aggravée sur mineurs de moins de 15 ans, et le cas échéant engage votre responsabilité pénale.

Nombreux sont vos collègues enseignants qui se rejoignent aujourd'hui au sein de collectifs existants, et nous sommes certains que vous êtes déjà conscients des effets délétères induits par ce protocole, et que vous faites de votre mieux pour protéger les enfants, tout en essayant d'assurer une continuité pédagogique de qualité dans ces conditions si difficiles. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Néanmoins, il nous semble essentiel de vous informer aussi que de nombreuses plaintes et procès sont en cours, que de nombreux parents sont directement requérants, parfois contre x (que les enquêtes permettront de révéler)

pour les chefs d'accusation suivants : Violences volontaires sur mineurs de - 15 ans par personne ayant autorité - Article 222-13 du code pénal ; Mise en péril de mineurs - Article 227-15 du code pénal ; Non-assistance à personne en danger - Article 223-6 du code pénal ; etc. (liste non exhaustive).

Vous informer aussi que les responsables de notre gouvernement et des mesures de cette crise sont dans le collimateur de la Justice Nationale, Européenne et Internationale, pour les chefs d'accusation suivants : « extorsion, crime contre l'humanité, actes terroristes commis en bandes organisées, génocide...»

Et que les traités internationaux ont une valeur juridique supérieure au regard de la hiérarchie des normes. Demandez-vous à qui vous obéissez...

Il vous appartient donc à présent de peser le pour et le contre dans l'exercice de vos fonctions, entre l'obéissance aveugle ou zélée à ces mesures et protocoles dangereux pour nos enfants, et entre prendre en compte et faire respecter les droits fondamentaux et leur intérêt supérieur.

Par ce courrier d'alerte et d'avertissement nous vous engageons à :

- vous mettre en lien immédiatement entre chefs d'établissements et faire pression sur l'Académie pour exiger :
 - l'arrêt de ces mesures maltraitantes et notamment le port du masque
 - trouver des solutions alternatives comme l'obtention pour chaque classe de filtres à air ionisants détruisant 99,9% des virus, comme en sont pourvus les plateaux télé, les avions et les hôpitaux ; ou en permettant en urgence aux enfants de porter une mentonnière en plastique beaucoup moins dangereuse et contraignante que les masques actuellement exigés.
- faire remonter auprès de votre hiérarchie tout effet délétère relatif au protocole sanitaire (vaccination, port du masque, distanciation, discrimination, etc.) que vous constateriez sur les enfants, mais aussi vos inquiétudes ou votre refus quant à obéir à des ordres qui portent atteinte à leur intégrité physique, morale et psychologique.
- vous informer urgemment sur ces sujets en examinant avec la plus grande attention le contenu des PJ.
- ré-ouvrir le dialogue avec les parents d'élèves pour chercher ensemble des solutions pérennes et proportionnées.
- rappeler que l'enfant a des droits fondamentaux protégés par des textes et traités internationaux, que les lois ou décrets ne sont pas toujours justes, (en Corée du nord aussi il y a des lois !) et qu'il est parfois indispensable de désobéir, quand un ordre donné va à l'encontre de son intérêt supérieur.

Nous sommes beaucoup plus nombreux qu'il n'y paraît à être bien informés et indignés par ces mesures, et même si certains d'entre nous restent encore dans l'ombre, nous n'en sommes pas moins attentifs et alertes à la question du bien-être de nos enfants.

Nous vous avertissons que nous ne tolérerons plus aucun excès de zèle, abus de pouvoir, intimidation, humiliation, menace, punitions, culpabilisation, ni la moindre discrimination sur les enfants qui soient liés à la question du port du masque, et à leur besoin pourtant élémentaire de respirer !

... ni à une quelconque propagande vaccinale au sein de votre établissement.

Entendez bien la responsabilité extraordinaire que vous avez, et que les collectifs concernés n'hésiteront pas le cas échéant, à poursuivre pénalement les responsables de tout acte apparenté à de la maltraitance.

Toutefois, nous souhaitons avant tout faire confiance aux qualités humaines de l'ensemble du personnel éducatif qui doit être en premier lieu garant de l'intérêt supérieur de tous les enfants.

Ils sont l'avenir de notre humanité : protégeons-les !

En vous remerciant sincèrement pour toute l'attention que vous aurez portée à notre juste alerte.

Bien sincèrement

Au nom de tous les parents,
Au nom de tous ces collectifs signataires,
un des parents de vos élèves..

PJ1 - Éléments D'enquêtes Et Annexes Danger Protocole et mesures ; PJ2 - Annexe Aspect Juridiques Plaintes Procès et PJ3 - Flyer Masque Santé pédiatrique . Ces pièces jointes sont à consulter sur <https://ftp.cx/YjP9oY>